


| | | | |
|--|-------------------------------|-------------------|----------|
|  | Appel à candidature CO | | |
| APPEV-GRH-P06-F06 | Version : 02 | Edition : 03-2023 | Page 1/3 |

Description de l'offre : Chargé de cours – Formation de base du cadre de base « Droit des personnes entendues (Audition) »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser la formation de base « Droit des personnes entendues (Audition) » aux aspirants inspecteurs de police.

Grade minimum requis pour la fonction :

Inspecteur de police

Conditions requises pour la fonction

Mettre en application de manière régulière les législations en lien avec l'expertise requise

Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience professionnelle dans ce domaine et dans le domaine pédagogique


Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus particulièrement en matière de droits des personnes entendues

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

| | | | |
|--|-------------------------------|-------------------|----------|
|  | Appel à candidature CO | | |
| APPEV-GRH-P06-F06 | Version : 02 | Edition : 03-2023 | Page 2/3 |

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps


- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- Être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique**
 - La Loi sur la détention préventive du 20/07/90 ;
 - La Loi concernant l'emploi des langues dans les affaires juridiques du 15/06/35 ;
 - La Loi « Salduz+ » (loi du 21/11/2016, MB du 24/11/2016)
 - Le Code d'instruction criminelle
 - La loi Salduz+ (loi du 21/11/2016, MB du 24/11/2016),
 - COL 08/2011 et 10/2011 révisées le 24/11/2016, 13/2011, COL 09/2015, COL 11/2018 et COL 9/2024
 - Circulaire 24/2024 relative aux instructions mineurs Salduz et traduction
 - Code pénal (prêt à se tenir à jour avec le nouveau CP)
- **Avoir une maîtrise pratique :**
 - Des techniques de base de prise d'auditions de victimes, témoins ou suspects
 - De la gestion d'une mise en situation avec les aspirants
 - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
 - Transmettre des consignes simples et complexes

| | | | |
|--|-------------------------------|-------------------|----------|
|  | Appel à candidature CO | | |
| APPEV-GRH-P06-F06 | Version : 02 | Edition : 03-2023 | Page 3/3 |

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise / Ghlin (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 19/02/2025

Date limite : 19/03/2025